conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

### EasyStart® TE-Max 11-48-0



Version: 2.13 Date de révision: Date de dernière parution: 06.04.2023 15.02.2024

Date de la première version publiée: 12.04.2016

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : EasyStart® TE-Max 11-48-0

UFI : VE2C-Q0P9-Y00T-SR8Q

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Engrais

mélange

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

: COMPO EXPERT France SAS Société

120, rue Jean Jaurès

F-92300 Levallois Perret cedex

Téléphone : +33 (0)1 41 05 49 44

Téléfax

Adresse e-mail de la personne responsable de

**FDS** 

: fds-compo-expert@compo-expert.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

GBK GmbH - Global Regulatory Compliance - 24h

Téléphone: +49 (0) 6132 - 84463

#### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité pour la reproduction, Catégorie

1B

H360FD: Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au

fœtus.

Danger à long terme (chronique) pour le

milieu aquatique, Catégorie 3

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

### EasyStart® TE-Max 11-48-0



Version: 2.13 Date de révision:

Date de dernière parution: 06.04.2023 15.02.2024

Date de la première version publiée: 12.04.2016

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques,

entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention**:

P201 Se procurer les instructions spéciales avant

utilisation.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/ des

vêtements de protection/ un équipement de

protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou

suspectée: consulter un médecin.

Stockage:

P405 Garder sous clef.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une

installation d'élimination des déchets

agréée.

#### 2.3 Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

#### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.2 Mélanges

Nature chimique : NP - engrais contient:

phosphate d'ammonium

éléments-traces

#### **Composants dangereux**

Nom Chimique	NoCAS	Classification	Concentration
	NoCE		(% w/w)
	Numéro		
	d'enregistrement		

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## EasyStart® TE-Max 11-48-0



Version: 2.13 Date de révision:
Date de dernière parution: 06.04.2023 15.02.2024

Date de la première version publiée: 12.04.2016

oxyde de zinc	1314-13-2 215-222-5 01-2119463881-32- XXXX	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	<= 1,5
sulfate de manganèse	7785-87-7 232-089-9 01-2119456624-35- XXXX	STOT RE 2; H373 Aquatic Chronic 2; H411 Eye Dam. 1; H318	<= 0,4
sulfate de fer	7720-78-7 231-753-5 01-2119513203-57- XXXX	Acute Tox. 4; H302 Eye Irrit. 2; H319 Skin Irrit. 2; H315  Estimation de la toxicité aiguë  Toxicité aiguë par voie orale: 500 mg/kg	<= 1
tétraborate de disodique pentahydraté	12179-04-3 215-540-4 01-2119490790-32- XXXX	Repr. 1B; H360FD Eye Irrit. 2; H319	<= 0,7

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

### EasyStart® TE-Max 11-48-0



Date de révision: Version: 2.13 Date de dernière parution: 06.04.2023 15.02.2024

Date de la première version publiée: 12.04.2016

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la

peau

: Laver avec de l'eau et du savon.

En cas de contact avec les

veux

: Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15

minutes et consulter un médecin.

: Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. En cas d'ingestion

Appeler immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

: Traiter de façon symptomatique. Traitement

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Movens d'extinction

appropriés

: Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool,

de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

la lutte contre l'incendie

Dangers spécifiques pendant : La décomposition par la chaleur peut provoquer le

dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

: Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Le produit lui-même ne brûle pas.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Éviter la formation de poussière.

Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les

protection de l'environnement

égouts.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

### EasyStart® TE-Max 11-48-0



Version: 2.13 Date de révision:

Date de dernière parution: 06.04.2023 15.02.2024

Date de la première version publiée: 12.04.2016

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique.

Nettoyer soigneusement la surface contaminée.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

aucun(e)

#### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une : Ne pas respirer les poussières.

manipulation sans danger Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée

de travail.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les

conteneurs

: Conserver dans un endroit sec et frais. Éviter une exposition

directe au soleil.

Classe de stockage (Allemagne) (TRGS 510) : 13, Substances solides non combustibles

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations

concernan.

#### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
oxyde de zinc	1314-13-2		2 mg/m3	
sulfate de manganèse	7785-87-7	(fraction inhalable)	0,5 mg/m3	DE TRGS 900
Information supplémentaire	for the health element conte	Senate commission for the review of compounds at the work place dangerous for the health (MAK-commission)., The threshold value is based on the element content of the corresponding metal., When there is compliance with the OEL and biological tolerance values, there is no risk of harming the unborn child		
		Valeurs limites d'exposition (fraction inhalable)	0,5 mg/m3 (Manganèse)	DE TRGS 900

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## EasyStart® TE-Max 11-48-0



Version: 2.13 Date de révision:
Date de dernière parution: 06.04.2023 15.02.2024

Date de la première version publiée: 12.04.2016

Information supplémentaire	for the eleme	health nt conte L and I	(MAK-dent of the	commission). ne correspond	, The thre	ounds at the work p eshold value is base II., When there is co ere is no risk of han	d on the mpliance with
					0,5 mg/	′m3	
sulfate de fer	7720-7	78-7	TWA		1 mg/m (Fer)		GB EH40
tétraborate de disodique pentahydraté	12179	-04-3			3 mg/m	3	DE TRGS 900
Catégorie valeur limite maximale	8;(II)						
Information supplémentaire	corres	ponding	g metal ies, the	., When there re is no risk o	is comp	element content of t liance with the OEL g the unborn child	
			Valeu	ırs limites	0,5 mg/	/m3	DE TRGS
			d'exp	osition	(Borate	)	900
Catégorie valeur limite maximale	2;(I)						
Information supplémentaire	corres	AGS, The threshold value is based on the element content of the corresponding metal., When there is compliance with the OEL and biological tolerance values, there is no risk of harming the unborn child					
					1 mg/m		Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernemen taux - concentration s maximales admissible
			TWA		1 mg/m	3	GB EH40
Mangansulfat		7785-8		manganèse	: 20 μg/l	immédiatement	
		7785-8	7-7	(Comm)		après exposition o	ı
				(Sang)		après les heures de	2
						travail, En cas d'	
						exposition à long	
						terme : après plus	
						d'un quart	

#### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation	Voies	Effets potentiels sur	Valeur
	finale	d'exposition	la santé	

## Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## EasyStart® TE-Max 11-48-0



Version: 2.13

Date de dernière parution: 06.04.2023

Date de la première version publiée: 12.04.2016

Date de révision: 15.02.2024

oxyde de zinc	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme	5 mg/m3
	Travailleurs	Ingestion	Exposition à long terme, Effets systémiques	0,8 mg/kg
	Travailleurs	Contact avec la peau	Exposition à long terme, Effets systémiques	83 mg/kg
sulfate de fer	Travailleurs	Contact avec la peau	Effets aigus, effet systémique	2,8 mg/kg
Remarques:	Durée d'expositi	on: 24 h		
	Travailleurs	Inhalation	Effets aigus, effet systémique	9,9 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Effets chroniques, effet systémique	2,8 mg/kg
Remarques:	Durée d'expositi	on: 24 h		•
	Travailleurs	Inhalation	Effets chroniques, effet systémique	9,9 mg/m3
	Consommateur s	Ingestion	Effets aigus, effet systémique	1,4 mg/kg
Remarques:	Durée d'expositi	on: 24 h		•
	Consommateur s	Contact avec la peau	Effets aigus, effet systémique	1,4 mg/kg
Remarques:	Durée d'expositi	on: 24 h		•
	Consommateur s	Inhalation	Effets aigus, effet systémique	2,5 mg/m3
	Consommateur s	Ingestion	effet systémique, Effets chroniques	1,4 mg/kg
Remarques:	Durée d'expositi	on: 24 h		
	Consommateur s	Contact avec la peau	Effets chroniques, effet systémique	1,4 mg/kg

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## EasyStart® TE-Max 11-48-0



Version: 2.13 Date de révision:
Date de dernière parution: 06.04.2023 15.02.2024

Date de la première version publiée: 12.04.2016

Remarques:	Durée d'expositi	Durée d'exposition: 24 h				
	Consommateur s	Inhalation	Effets chroniques, effet systémique	2,5 mg/m3		
tétraborate de disodique pentahydraté	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme	6,7 mg/m3		
	Consommateur s	Inhalation	Exposition à long terme	3,4 mg/m3		
	Travailleurs	Contact avec la peau	Exposition à long terme	316,4 mg/kg p.c./jour		
	Consommateur s	Contact avec la peau	Exposition à long terme	159,5 mg/kg p.c./jour		
	Consommateur s	Ingestion	Exposition à long terme, Exposition à court terme	0,79 mg/kg p.c./jour		

#### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance		Compartiment de l'Environnement	Valeur
oxyde de zinc		Eau douce	0,0206 mg/l
		Eau de mer	0,0061 mg/l
Remarques:	Dérivation	de PNEC [Concentration sans Effet Prévisible]	, Zinc
		Sédiment d'eau douce	235,6 mg/l
	Dérivation	de PNEC [Concentration sans Effet Prévisible]	, Zinc
		Sédiment marin	113 mg/l
Dérivation		de PNEC [Concentration sans Effet Prévisible], Zinc	
		Sol	106,8 mg/l
Dérivation		de PNEC [Concentration sans Effet Prévisible], Zinc	
		Comportement dans les stations de traitement des eaux usées	0,052 mg/l
Dérivation		de PNEC [Concentration sans Effet Prévisible]	, Zinc

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## EasyStart® TE-Max 11-48-0



Version: 2.13 Date de révision:
Date de dernière parution: 06.04.2023 15.02.2024

Date de la première version publiée: 12.04.2016

sulfate de fer	Eau	
Ce produ	it n'est associé à aucun effet écotoxicologique d	connu.
	Comportement dans les stations de traitement des eaux usées	2483 mg/l
	Sédiment d'eau douce	246000 mg/kg
	Sédiment marin	246000 mg/kg
	Sol	276000 mg/kg
tétraborate de disodique pentahydraté	Eau douce	2,9 mg/l
	Eau de mer	2,9 mg/l
	Sol	5,7 mg/kg
	Utilisation/rejet intermittent(e)	13,7 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique

Veiller à une ventilation adéquate.

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Remarques : Gants résistant aux produits chimiques (EN 374). Le choix

d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et diffère d'un fournisseur à

l'autre.

Protection respiratoire : Utiliser la protection respiratoire indiquée si la valeur limite

d'exposition professionnelle est dépassée et/ou en cas de

libération du produit (poussière).

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

### EasyStart® TE-Max 11-48-0



Version: 2.13 Date de révision:

Date de dernière parution: 06.04.2023 15.02.2024

Date de la première version publiée: 12.04.2016

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

#### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : cristallin(e)

Couleur : blanc

Odeur : inodore

pH : env. 4,5, Concentration: 100 g/l

Point/intervalle de fusion : 190 °C

Se décompose avant de fondre.

Point/intervalle d'ébullition : Non applicable

Point d'éclair : Ce produit n'est pas inflammable.

Taux d'évaporation : Non applicable

Inflammabilité (solide, gaz) : Ce produit n'est pas inflammable.

Limite d'explosivité,

supérieure

: Non applicable

Limite d'explosivité, inférieure : Non applicable

Pression de vapeur : Non applicable

Densité de vapeur relative : Non applicable

Masse volumique apparente : 950 kg/m³

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : 200 g/l (20 °C)

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Non applicable

Température d'auto-

inflammation

: Non applicable

Température de décomposition

: Stable à température et pression ambiantes normales.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

### EasyStart® TE-Max 11-48-0



Version: 2.13 Date de révision:

Date de dernière parution: 06.04.2023 15.02.2024

Date de la première version publiée: 12.04.2016

Viscosité

Viscosité, dynamique : Non applicable

Propriétés explosives : Non explosif

Propriétés comburantes : N'est pas considéré comme une substance oxydante

Caractéristiques des particules

Répartition : D50 = 1,2 mm

granulométrique D50 Plage de tolérances = 0,9 mm - 1,5 mm

technique de mesure: Méthode de mesure optoélectronique

#### 9.2 Autres informations

Donnée non disponible

#### **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

#### 10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

#### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Des produits de décomposition dangereux se forment en cas

de feu.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Éviter l'humidité.

Températures extrêmes et lumière du soleil directe.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides forts et bases fortes

Métaux alcalino-terreux

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants., Ammoniac, Oxydes de phosphore

#### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

### EasyStart® TE-Max 11-48-0



Version: 2.13 Date de révision:

Date de dernière parution: 06.04.2023 15.02.2024

Date de la première version publiée: 12.04.2016

## 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

#### Composants:

oxyde de zinc:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5,7 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie

cutanée

: Remarques: Donnée non disponible

sulfate de manganèse:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 2.150 mg/kg

sulfate de fer:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

DL50 (Rat): 657 - 4.390 mg/kg Méthode: Méthode de calcul

Estimation de la toxicité aiguë: 500 mg/kg

Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de

toxicité aiguë

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Ces informations ne sont pas disponibles.

Toxicité aiguë par voie

cutanée

: DL50 (Rat): > 1.992 mg/kg

Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de

toxicité aiguë

tétraborate de disodique pentahydraté:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 3.200 - 3.400 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 2,0 mg/l

Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie

cutanée

: DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

### Composants:

oxyde de zinc:

Remarques: non irritant

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

### EasyStart® TE-Max 11-48-0



Version: 2.13 Date de révision:

Date de dernière parution: 06.04.2023 15.02.2024

Date de la première version publiée: 12.04.2016

#### sulfate de fer:

Méthode: OCDE ligne directrice 404 Résultat: Irritation de la peau

Remarques: Irritant pour la peau et les membranes muqueuses

#### tétraborate de disodique pentahydraté:

Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation de la peau

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

#### **Composants:**

#### oxyde de zinc:

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Remarques: non irritant

#### sulfate de fer:

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Résultat: Irritation des yeux

#### tétraborate de disodique pentahydraté:

Espèce: Lapin Evaluation: Irritant

Résultat: Irritation modérée des yeux

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### **Composants:**

#### oxyde de zinc:

Méthode: OCDE ligne directrice 406

Remarques: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

#### sulfate de fer:

Méthode: OECD TG 429

Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

#### tétraborate de disodique pentahydraté:

Type de Test: Test de Buehler Espèce: Cochon d'Inde

Méthode: OCDE ligne directrice 406

Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

#### mutagénicité sur les cellules germinales

#### **Composants:**

#### oxyde de zinc:

Mutagénicité sur les cellules : Les tests in vivo n'ont pas montré d'effets mutagènes

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

### EasyStart® TE-Max 11-48-0



Version: 2.13 Date de révision:

Date de dernière parution: 06.04.2023 15.02.2024

Date de la première version publiée: 12.04.2016

germinales- Evaluation

tétraborate de disodique pentahydraté:

Mutagénicité sur les cellules

: Les tests in vitro ont montré des effets mutagènes

germinales- Evaluation

Cancérogénicité

Composants:

oxyde de zinc: Cancérogénicité - Evaluation

: Selon l'expérience n'est pas prévisible

sulfate de fer:

Cancérogénicité - Evaluation

: Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets

carcinogènes, tératogènes ou mutagènes.

tétraborate de disodique pentahydraté:

Cancérogénicité - Evaluation

Une classification comme cancérogène n'est pas possible

avec les données disponibles.

Toxicité pour la reproduction

**Composants:** 

oxyde de zinc:

Toxicité pour la reproduction

Pas toxique pour la reproduction

- Evaluation

Pas d'indication d'ordre expérimental se rapportant à un

possible effet nocif pour la fécondité humaine.

tétraborate de disodique pentahydraté:

Toxicité pour la reproduction

- Evaluation

: Lors des essais sur animaux, le risque d'altération de la fertilité est apparu seulement après administration de très

fortes doses de cette substance.

Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

**Composants:** 

oxyde de zinc:

Remarques: Ces informations ne sont pas disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Composants:

oxyde de zinc:

Remarques: Pas d'effet connu.

sulfate de fer:

Remarques: Pas d'effet connu.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

### EasyStart® TE-Max 11-48-0



Version: 2.13 Date de révision:

Date de dernière parution: 06.04.2023 15.02.2024

Date de la première version publiée: 12.04.2016

### Toxicité à dose répétée

#### **Composants:**

#### sulfate de fer: Espèce: Rat

NOAEL: 284 - 324 mg/kg Voie d'application: Oral(e) Durée d'exposition: 90 d

Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Espèce: Rat NOAEL: 100 mg/kg Voie d'application: Oral(e) Durée d'exposition: 49 d

Voie d'application: Par inhalation

Remarques: Ces informations ne sont pas disponibles.

Voie d'application: Dermale

Remarques: Ces informations ne sont pas disponibles.

#### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### 11.2 Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

#### Information supplémentaire

Donnée non disponible

#### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1 Toxicité

#### Composants:

#### oxyde de zinc:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): 0,14 mg/l

Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 2,2 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

### EasyStart® TE-Max 11-48-0



Version: 2.13 Date de révision:

Date de dernière parution: 06.04.2023 15.02.2024

Date de la première version publiée: 12.04.2016

Toxicité pour les algues : CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 0,17 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Essai en statique

sulfate de manganèse:

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 30 mg/l

sulfate de fer:

Évaluation Ecotoxicologique

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique

: Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique

connu.

tétraborate de disodique pentahydraté:

Toxicité pour les poissons : CL50 (limande): 74 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 242 mg/l

Durée d'exposition: 24 h

Toxicité pour les algues : CE10 (Scenedesmus subspicatus): 24 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

12.2 Persistance et dégradabilité

**Composants:** 

oxyde de zinc:

Biodégradabilité : Remarques: Les méthodes pour déterminer la

biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances

inorganiques.

sulfate de fer:

Biodégradabilité : Remarques: Les méthodes pour déterminer la

biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances

inorganiques.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

**Produit:** 

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

Composants:

sulfate de fer:

Bioaccumulation : Remarques: Une accumulation dans les organismes

aquatiques est peu probable.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

### EasyStart® TE-Max 11-48-0



Version: 2.13 Date de révision:

Date de dernière parution: 06.04.2023 15.02.2024

Date de la première version publiée: 12.04.2016

#### 12.4 Mobilité dans le sol

**Produit:** 

Mobilité : Remarques: Donnée non disponible

Composants: sulfate de fer:

Répartition entre les : Milieu:Sol

compartiments Remarques: immobile

environnementaux

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composants:

oxyde de zinc:

Evaluation : Substance PBT non classée.

sulfate de fer:

Evaluation : La substance n'est pas très persistante et très bioaccumulable

(vPvB).. La substance n'est pas persistante, bioaccumulable

et toxique (PBT)..

#### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

#### 12.7 Autres effets néfastes

**Produit:** 

Information écologique

supplémentaire

: Peut contribuer à l'eutrophisation des eaux dormantes; en

conséquence ne pas laisser pénétrer dans les eaux

superficielles.

L'introduction appropriée de faibles concentrations en station d'épuration biologique adaptée ne perturbe pas le cycle

d'action biologique des boues activées.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Engrais

Vérifier la réutilisation en agriculture.

Emballages contaminés : Mettre les emballages rincés à la disposition des services de

recyclage locaux.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

### EasyStart® TE-Max 11-48-0



Version: 2.13 Date de révision:

Date de dernière parution: 06.04.2023 15.02.2024

Date de la première version publiée: 12.04.2016

#### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.4 Groupe d'emballage

Groupe de séparation de : : (-)

matières

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

## 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

 Ce produit contient des substances extrêmement préoccupantes (Réglement (CE) No. 1907/2006 (REACH), Article 57).

tétraborate de disodique

pentahydraté

Classe de contamination de

l'eau (Allemagne)

: WGK 1 pollue faiblement l'eau

Autres réglementations : Produit soumis au règlement (UE) 2019/1148 ; les

transactions suspectes, la disparition ou le vol du produit

doivent être signalés à l'autorité compétente .

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette produit.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

### EasyStart® TE-Max 11-48-0



Version: 2.13 Date de révision: Date de dernière parution: 06.04.2023 Date de révision: 15.02.2024

Date de la première version publiée: 12.04.2016

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### Texte complet pour phrase H

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H315 : Provoque une irritation cutanée.
H318 : Provoque de graves lésions des yeux.
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
H360FD : Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

#### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë

Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Eye Dam. : Lésions oculaires graves

Eye Irrit. : Irritation oculaire

Repr. : Toxicité pour la reproduction

Skin Irrit. : Irritation cutanée

STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

répétée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM -Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx -Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS -Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO -Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

### EasyStart® TE-Max 11-48-0



Version: 2.13 Date de révision: Date de dernière parution: 06.04.2023 15.02.2024

Date de la première version publiée: 12.04.2016

non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

#### Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

DE / FR